



Octobre - novembre - décembre

Etienne BRUNEAU

« Couleur Miel », message d'espoir

Suite à la dernière édition de « Couleur Miel » qui s'est tenue sur la Grand-Place de Louvain-la-Neuve les 14, 15 et 16 novembre, tous les espoirs sont permis. Depuis très longtemps, on n'avait plus vu une telle synergie de moyens entre tous les apiculteurs de Wallonie et de Bruxelles. Chacun avait fait un maximum pour offrir au grand public une manifestation inoubliable avec, entre autres, la nouvelle exposition « L'abeille, ma passion Nature » composée de trois alvéoles à thème (abeilles et environnement, le rucher, la miellerie), la tour des produits de la ruche (produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, ménagers à base de produits de la ruche), le bar à miel (miels médaillés au concours et miels typiques d'Europe)...

Si les apiculteurs étaient nombreux, le public aussi avait répondu présent et l'on peut évaluer le nombre de visiteurs à plus de 3000, sans compter les 400 enfants des écoles. Les records sont ainsi



battus. Nous avons également connu plusieurs moments forts avec une première : « l'abeille de cristal », prix décerné à une personne qui a œuvré pour la défense de l'abeille et de l'apiculture partenaires de notre environnement. Le choix du comité organisateur s'était porté sur une ambassadrice de charme, Claudine Brasseur, animatrice de l'émission « Le Jardin extraordinaire ». Nous la remercions encore pour la sincérité de son implication.

Signalons encore les conférences, dont celle de Janine Kievits sur le dépérissement des abeilles qui a tenu son auditoire (bien rempli) en haleine pendant une heure et demie...

On peut espérer que cette manifestation, après quelques années difficiles, aura retrouvé des ailes qui la porteront vers une autre ville l'an prochain, avec un public aussi intéressé par les abeilles et leurs produits.



Claudine Brasseur

LE CONCOURS DES MIELS 2008

Ce concours a eu lieu le 29 octobre à Louvain-la-Neuve. Sur les 50 miels soumis à une analyse de qualité et de stabilité, 43 miels ont été retenus et 15 ont été primés à l'issue d'une dégustation rassemblant des apiculteurs, des spécialistes de l'analyse organoleptique des miels et des consommateurs. Voici la liste des miels médaillés. Nos félicitations à tous les gagnants.



Merci à tous les bénévoles, aux sponsors : l'Union européenne, l'APAQ-W, la Direction générale de l'agriculture, la Loterie nationale, Filter Service, la province du Brabant wallon, la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, la Communauté française, et à toutes les firmes qui nous ont envoyé des échantillons.

Médaille	Nom de l'apiculteur	Numéro de l'analyse	Catégorie
or	DEPAUW Marie-Claude	189109	Châtaignier
or	SAHLI Mohamed	289182	Toutes fleurs
or	SAHLI Mohamed	389183	Nectar & Miellat
or	HUBERT Michel	189248	Toutes fleurs
or	HUBERT Michel	289249	Toutes fleurs
argent	RICHARD Monique	188769	Colza
argent	MAUDOUX Charles-Louis	288883	Toutes fleurs
argent	REMY Jean-Marie	188885	Acacia
argent	LEQUEUX Robert	489046	Toutes fleurs
argent	WILLEKENS Godelieve	389230	Toutes fleurs
argent	HUBERT Michel	389250	Toutes fleurs
bronze	MAUDOUX Charles-Louis	388972	Toutes fleurs
bronze	TONDEUR Michel	389026	Tilleul dominant
bronze	WILLEKENS Godelieve	289057	Toutes fleurs
bronze	KEPPENS-MARESCAUX Eliane	389075	Châtaignier



Réunions européennes



Le mardi 18 novembre, les apiculteurs européens se sont retrouvés à Bruxelles, le matin au groupe de travail Miel du COPA-COGECA et l'après-midi à la Commission dans le cadre du Groupe consultatif apiculture. Le point essentiel était commun à ces deux réunions : la situation de l'apiculture européenne.

Malgré l'apport essentiel du programme de soutien de l'apiculture, la situation de l'apiculture européenne est particulièrement préoccupante, avec des mortalités de colonies allant de 30 à 50 % en fonction des Etats membres.

- On peut évaluer l'ordre de grandeur des mortalités à 3 millions de colonies durant la période hivernale 2007/2008. Les coûts de reconstitution du cheptel sont énormes et le maintien de l'activité de nombreux apiculteurs est en jeu.
- Le changement climatique modifie les conditions d'acclimatation de l'abeille à son environnement et à ses pathogènes, il peut dans certains cas provoquer des sécheresses très sévères. Comme on ne peut agir à ce niveau, cela demande de la part des apiculteurs une adaptation continue et une grande souplesse dans la conduite de leurs ruchers.

- Le manque de disponibilité de médicaments vétérinaires dans le cadre du traitement de la varroase doit être pris très au sérieux vu la virulence de ce parasite. Tout doit être mis en œuvre pour augmenter le nombre de médicaments accessibles aux apiculteurs. Des pistes d'action ont été proposées à la Commission.
- Suite à certaines modifications agricoles (diminution drastique des jachères, intensification des prairies dans les piémonts...), la flore apicole est en raréfaction même dans des zones qui constituaient des réserves mellifères par le passé.
- Baisse très inquiétante du nombre d'apiculteurs liée entre autres à une moyenne d'âge très élevée. Cette baisse n'est pas totalement compensée par l'arrivée de nouveaux apiculteurs. De manière générale, il est difficile de trouver de nouvelles personnes intéressées par l'apiculture en dépit de l'image positive des abeilles dans la société. D'autres moyens devraient pouvoir être mis en place dans ce domaine.

Dans ce contexte particulièrement difficile, on ne peut accepter les critiques d'« amateurisme » qui sont faites au monde apicole. Les apiculteurs toujours en place sont plus performants que jamais. Ils veulent d'ailleurs encore améliorer les données provenant du terrain. Ils demandent à ce que la Commission les aide à mettre en place dans toute l'Union un réseau au départ de zones de suivi, qui donnerait des informations tant sur les plans sanitaire et vétérinaire que technique et économique. Ils demandent éga-

lement à être aidés financièrement pour développer un réseau d'investigation sur le terrain permettant d'effectuer un diagnostic au départ d'outils analytiques de surveillance des résidus de substances chimiques, cela afin de mieux comprendre les causes des mortalités. En tout cas, on ne peut nier la relation dans certains cas entre les pertes de colonies et l'utilisation de pesticides. Les pertes massives signalées début 2008 dans le sud-ouest de l'Allemagne et dans le nord de l'Italie leur sont directement imputées. Dans ce cadre, les apiculteurs demandent que l'évaluation des substances actives utilisées dans les pesticides tienne effectivement compte des réalités de terrain, et cela de façon plus indépendante que ce n'est le cas aujourd'hui.

Ils demandent aussi à pouvoir disposer de moyens pour permettre un renforcement de l'information et de la coordination de l'apiculture européenne.

Il est essentiel que l'Europe prenne conscience de l'importance des abeilles pour la préservation de la biodiversité, et pour cela, la spécificité de cet insecte social et du monde apicole doivent être reconnus.

Ces réunions ont également permis de faire le point sur une série de dossiers : situation du marché du miel (augmentation générale des prix), nouvelle législation relative aux LMR (limites maximales de résidus), problèmes rencontrés avec certains OGM, législation relative à l'agriculture biologique, « Livre vert » de la Commission sur la politique de qualité (AOP, IGP, STG, marques privées...).



Résolution du Parlement européen

Le Parlement européen, réuni en session plénière à Strasbourg, a adopté le 20 novembre la résolution parlementaire initiée par la députée Astrid Lulling sur la situation de l'apiculture dans l'Union européenne. A travers quatorze propositions, le Parlement appelle la Commission européenne à prendre des mesures pour remédier à la crise sanitaire dans le secteur apicole. « Personne n'ose plus nier que la mortalité des abeilles est un danger tout aussi mortel pour notre production

végétale qui dépend de la pollinisation (...) Il est indispensable d'analyser tous les facteurs responsables de cette mortalité accrue des abeilles et de proposer un plan d'action concret », a indiqué la députée lors du débat en séance plénière. Elle a également ajouté : « Un pesticide qui tue les abeilles ne doit pas être autorisé. C'est ce que nous disons depuis des années ». Parmi les propositions, on peut citer la recherche d'un lien entre la mortalité des pollinisateurs et l'utilisa-

tion des produits phytosanitaires, ainsi que le développement de la recherche sur les parasites et les pathologies afin de doter les apiculteurs de moyens de lutte efficaces. Ces différentes interventions sont visibles sur le site du Parlement européen <http://www.europarl.europa.eu/> (dans les interventions en séance plénière sur sa page personnelle : Lulling, députée luxembourgeoise).

Législations pesticides

Deux législations relatives au « paquet pesticides », qui nous concernent directement, ont été discutées durant cette période. Elles sont passées en seconde lecture au niveau du Parlement européen. On doit se réjouir du travail de madame Hennicot qui avait déposé l'amendement suivant :

« Une substance active, phytoprotecteur ou synergiste, ne peut être approuvée, sauf s'il est établi qu'en vertu de conditions réalistes d'application,

- l'exposition directe ou indirecte des abeilles à cette substance active dans

un produit phytopharmaceutique est négligeable

ou

- s'il est clairement établi par une évaluation appropriée des risques qu'il n'y a pas d'effets inacceptables aigus ou chroniques, létaux ou sublétaux sur les larves d'abeilles, le comportement des abeilles, ou sur la survie et le développement de la colonie ».

Ce texte, après négociation tripartite avec le Conseil des ministres, a perdu de sa pertinence :

« Une substance ne peut être approuvée que s'il est établi, après une évaluation appropriée des risques sur base de schémas de tests reconnus par la Commission

ou au niveau international, et dans les conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant cette substance active, phytoprotecteur ou synergiste,

- qu'elle se traduira par une exposition négligeable des abeilles

ou

- qu'elle n'a pas d'effets aigus ou chroniques inacceptables sur la survie et le développement de la colonie, en tenant compte des effets sur les larves d'abeilles et sur le comportement des abeilles ».

Il fait cependant apparaître les tests chroniques et insiste sur l'effet sur les larves d'abeilles.



Congrès

On a constaté beaucoup d'effervescence en cette fin d'année, avec de nombreux congrès un peu partout en Europe, dont le 17^e congrès national de l'apiculture française à Villefranche (23 au 26 octobre - voir compte-rendu), le congrès des apiculteurs professionnels allemands à Donaueschingen (27 et 28 octobre), l'Expo Miel à Cordoue (22 novembre)... et également en Asie avec les 9^{es} conférences de l'Asian Apicultural Association à Hangzhou en Chine. Autant d'occasions de rencontres et d'échanges qui nous permettent de mieux cerner notre situation et les enjeux auxquels nous sommes confrontés.